

Liste des voiries reprises dans la zone restreinte

A12	de la limite régionale au # Gros Tilleul compris
ALBERT (AVENUE)	du # place Albert non compris au # place Léon Vanderkindere non compris
ALBERT II (BOULEVARD ROI)	du # boulevard Baudouin, boulevard du Jardin Botanique non compris au # rue Rogier non compris
ARCHIMEDE (RUE)	
AUMALE (RUE D')	du # place de la Vaillance non compris au # rue E. Delcourt non compris
BERTRAND (AVENUE LOUIS)	du # chaussée de Haecht non compris au # rue Henri Berge, Rue Joseph Brand, rue Josaphat compris
BOCKSTAEEL (BOULEVARD EMILE)	de la limite communale avec Molenbeek-Saint-Jean à la place Bockstael non comprise
BOURGET (AVENUE DU)	du # avenue Jules Bordet compris à la limite régionale
BROQUEVILLE (AVENUE DE)	du # Tomberg, avenue Paul Hymans, avenue H. Pauwels non compris au # square Montgomery compris
BRUGMANN (AVENUE)	du # chaussée de Waterloo non compris au # place Vanderkinderen non compris et du # rue des Carmélites compris au # square G. Marlow compris
BUDA (PONT DE)	du # chaussée de Vilvoorde, avenue Antoon Van Oss compris au # Digue du Canal (à Bruxelles) compris
CHAPELAIN (RUE DU)	du # rue de l'Institut non compris au # rue d'Aumale compris (autour de Saint Guidon)
CHURCHILL (AVENUE WINSTON)	du # chaussée de Waterloo compris au # place Léon Vanderkindere non compris
CHURCHILL (ROND POINT WINSTON)	
CIRCULAIRE (AVENUE)	# square Charles Lagrange compris, # Dieweg, avenue des Statuaires compris
COLIGNON (PLACE)	
CORTENBERG (AVENUE DE)	du # rond-point Schuman compris au # rue du Noyer non compris + # rue Léonard de Vinci compris
DE FRE (AVENUE)	du # chemin de Crabbegat non compris au # avenue des Statuaires non compris et # de Saturne compris au # chaussée de Waterloo non compris
DELLEUR (AVENUE)	du # place Wiener compris au # chaussée de la Hulpe compris
E40	du # boulevard Auguste Reyers non compris à la limite régionale
E411	
ELISABETH (PLACE PRINCESSE)	
FORESTERIE (AVENUE DE LA)	du # chaussée de la Hulpe, rue de Middelbourg, chemin des Silex compris au # chaussée de la Hulpe, Drève Saint hubert compris
FUSEE (RUE DE LA)	du # avenue Jules Bordet compris à la limite régionale
HERRMANN-DEBROUX (AVENUE)	du # boulevard du Souverain compris au # chaussée de Wavre, rue Pierre Schoonejans, avenue des Frères Goemaere compris
HULPE (CHAUSSEE DE LA)	du # chaussée de Waterloo non compris au # avenue de la Foresterie non compris et du # avenue Van Kern compris à la Forêt de Soignes
LAGRANGE (SQUARE CHARLES)	
LANGUEDOC (ALLEES DU)	du # Allées de Provence compris au # avenue de l'Impressionisme, Avenue H. Matisse compris

= carrefour

LEOPOLD II (SQUARE)	
LEOPOLD III (AVENUE)	
LEOPOLD III (BOULEVARD)	
LOI (RUE DE LA)	du # rond-point Schuman compris au # avenue de la Joyeuse Entrée non compris
MARLOW (SQUARE G.)	du # avenue Wolvendael compris au # rue du Postillon compris
MATISSE (AVENUE HENRI)	du # Avenue de l'Impressionnisme, Allées du Languedoc compris au # avenue Jules Bordet compris
MONNET (CARREFOUR JEAN)	
MONTGOMERY (SQUARE)	
N22 (Bruxelles-Zaventem)	jusqu'à la limite régionale
OASIS (CLOS DE L')	# rue Auguste De Boeck, Allées de Provence compris
OLYMPIADES (AVENUE DES)	du # avenue des Loisirs, avenue du Pentathlon compris au # avenue Vincent Van Gogh compris
PALAIS (RUE DES)	du # place de la Reine, rue Royale compris au # rue de la Poste compris
PAVIE (RUE DE)	du # chaussée de Louvain non compris au # square Ambiorix non compris
PENTATHLON (AVENUE DU)	# avenue des Loisirs, avenues des Olympiades compris
PROVENCE (ALLEES DE)	du # rue Auguste De Boeck, Clos de l'Oasis compris au # Allées du Languedoc compris
RING	
ROOSEVELT (AVENUE FRANKLIN)	du # chaussée de la Hulpe compris au # boulevard de la Cambre non compris
ROYALE (RUE)	du # avenue Victoria Regina non compris au # place de la Reine, rue des Palais compris
SCHUMAN (ROND-POINT ROBERT)	
SERMON (AVENUE JACQUES)	du # avenue Broustin, avenue Duc Jean non compris au # de la Constitution non compris
SOUVERAIN (BOULEVARD DU)	du # avenue Valduchesse compris au # avenue de Waha compris et # avenue Hermann Debroux compris au # place Wiener compris
SOUVERAIN (SQUARE DU)	
STALLE (RUE DE)	du # rue Rittweger compris au # carré Peeters compris
TERVUEREN (AVENUE DE)	du # rue des Ménapiens compris au # avenue Jules César compris et du # avenue des Châtaignes non compris à la limite régionale
TERVUREN (CHAUSSEE DE)	du # avenue R. Hainaut non compris au # drève du Renard compris
THIRY (AVENUE MARCEL)	# avenue des Communautés non compris au # rue de Neerveld non compris
VAN GOGH (AVENUE VINCENT)	du # avenue des Olympiades compris au # avenue Jules Bordet compris
VAN MEENEN (PLACE MAURICE)	
VANDERVELDE (AVENUE EMILE)	du # chemin du Vellenmollen compris à la rue Klakkedelle non compris et # square Velghe non compris à la limite régionale
VILVORDE (CHAUSSEE DE)	du # avenue de la Reine compris au Domaine Royal
WATERLOO (CHAUSSEE DE)	du # petite drève de Groenendael non compris au # avenue Van Bever non compris
WEZEMBEEK (AVENUE DE)	du # avenue de l'Idéal compris au # rue de la Limite non compris

= carrefour

WIENER (PLACE L.)	# place Bischoffsheim compris
WOLUWE (BOULEVARD DE LA)	du # avenue Marcel Thiry non compris au # rue de la Station compris
AA (QUAI D')	du # rue Bollinckx compris au # pont Paepsem non compris
AA (RUE D')	
ARDENNE (RUE JEAN D')	du # Keyenveld non compris au # rue de la Longue Haie non compris
ARMISTICE (RUE DE L')	du # chaussée de Jette non compris au # rue de Normandie non compris
ARMURES (AVENUE DES)	
ATREBATES (RUE DES)	du # rue de l'Escadron non compris au # rue Charles Legrelle non compris
AUTRIQUE (RUE L.)	du # rue de l'Eglise Sainte-Anne, rue J. Jacquet non compris au # rue Stepman non compris
BARA (RUE)	du # rue de l'Instruction compris au # rue des Vétérinaires compris
BEGUINES (RUE DES)	du # rue H. Nogent non compris au # place Edmond Leroy compris
BELLIARD (RUE)	du # rue de Trèves compris au # place Jean Rey compris
BERNIER (RUE FERNAND)	du # rue Théodore Verhaegen non compris au # rue du Tir compris
BOIS DE LA CAMBRE (AVENUE DU)	du # chaussée de Boitsfort compris au # rue du Relais non compris
BOLLINCKX (RUE)	du # quai de Aa compris au # boulevard Industriel non compris
BONNEELS (RUE)	du # chaussée de Louvain non compris au # rue Willems, rue des Guildes, rue des Eburons non compris
BOONDAEL (CHAUSSEE DE)	du # L. Delbove compris au # avenue Guillaume Gilbert non compris
BRUGES (RUE DE)	du # rue du Korenbeek non compris au # place Edmond Leroy
CAMBRE (BOULEVARD DE LA)	du # avenue Louise non compris au # avenue Franklin Rossevelt, avenue Emile De Mot, Avenue E. Duray non compris
CERF (PETITE RUE DU)	
CHÂTEAU (RUE DU)	du # rue Walckiers non compris au # rue Carli compris
CHAUDRON (AVENUE JOSEPH)	du # avenue J. Borté non compris au # rue A. Meunier non compris
CHAUMONTEL (RUE)	du # avenue Zénobe Gramme, rue Van Droogebroeck non compris au # rue Charles Meert compris
CITE MODERNE (RUE DE LA)	du # avenue Josse Goffin non compris au # place des Coopérateurs non compris
CITRONNIERS (AVENUE DES)	du # avenue du Général De Ceuninck non compris au # avenue Houba de Strooper non compris
CUBISME (RUE DU)	du # rue J. Jacquet non compris au # rue Stepman non compris
DE SLOOVER (RUE ABBE VICTOR)	du # Abbé P. Le Roux non compris au # rue du Saule compris
DE KONNINCK (RUE)	du # rue Ch. Malis non compris au # avenue du Daring
DELCOIGNE (RUE F.)	du # square de Noville non compris au # rue de la Sécurité non compris
DEUX GARES (RUE DES)	du # rue du docteur Kuborn, rue Bara compris au # rue des vétérinaires non compris
DIAMANT (AVENUE DU)	du # avenue Milcamps compris au # square Eugène Plasky compris
DOLEZ (AVENUE)	du # Vielle rue du Moulin compris au # avenue de la Chenaie non compris

DONS (RUE FRANCOIS)	du # L. Delbove compris au # avenue Guillaume Gilbert non compris
DRIES	du # drève des Volubilis compris au # avenue des Jardinets non compris
DUBRUCQ (AVENUE JEAN)	du # rue de la Meuse compris à la limite communale (entre Bruxelles/Molenbeek)
DUMONCEAU (AVENUE GENERAL)	du # rue de la Teinturerie compris au # avenue Fleron, avenue Kersbeek non compris
DUMONT (AVENUE A.)	du # Val des Seigneurs non compris au # avenue du Site compris
DUPONT (RUE)	du # rue de la Poste non compris au # rue Royale, rue des Palais non compris
EGLISE (RUE DE L')	du # rue Prosper Preser non compris au # rue Joseph Mertens non compris
EGLISE SAINTE ANNE (RUE DE L')	du # boulevard Léopold II non compris au # rue Herkoliers compris
ELAN (RUE DE L')	du # rue Louis Ernotte non compris au # du Dries non compris
ELOY (RUE)	du # rue de l'Instruction compris au # boulevard de la Révision non compris
ENGELAND (RUE)	
EPINETTES (VAL DES)	du # avenue Prince Baudouin non compris au # avenue Joli-Bois compris
FAIDER (RUE)	du # rue du Bailli non compris au # rue Paul Emile Janson compris
FOREST (CHAUSSEE DE)	du # rue Vlogaert non compris au # rue Théodore Verhaegen non compris
FOUREZ (RUE L.)	du # chaussée de Jette non compris au # boulevard Léopold II non compris
GATTI DE GAMOND (RUE)	du # avenue du Jonc, avenue Docteur Decroly non compris au # avenue Victor Allard, rue du Merlo compris
GENES (RUE DE)	du # parvis Saint-Antoine non compris au # rue des Moines non compris
GENICOT (AVENUE)	du # place F. Govaert non compris au # square du Souverain non compris
GILISQUET (AVENUE CHARLES)	du # avenue Gustave Latinis compris au # rue Arthur Roland compris
GRAMME (AVENUE ZENOBE)	du # avenue Georges Rodenbach non compris au # rue Auguste Snieders non compris
GRAND-AIR (RUE DU)	du # avenue Josse Goffin non compris au # avenue Charles-Quint non compris
GRAND-BIGARD (RUE DE)	du # rue de l'Eglise compris au # rue de la Roseraie non compris
GROESELNBERG (RUE)	du # avenue des Statuaires non compris au # chemin de la Source compris
GRYSON (AVENUE E.)	du # sentier de la Drève non compris au # avenue M. H. Van Laer compris
GULDEN BODEM (RUE DU)	du # avenue Brigade Pirron non compris au # rue Duydelle, Rue Kindergeluk compris
HAECHT (CHAUSSEE DE)	du # rue Jules Destrée, rue Henri Jacobs non compris au # rue de l'Agriculture, rue Georges Raemaekers non compris
HENRY (RUE GENERAL)	du # rue des Champs, Avenue des Champs non compris au # rue du Commandant Ponthier non compris
HERKOLIERS (RUE)	du # J. De Becker compris au # rue de l'Eglise Sainte-Anne compris
HOF TEN BERG (AVENUE)	# rue Théodore Decuyper compris
HORTICULTEURS (RUE DES)	du # rue Médori compris au # rue des Chrysanthèmes non compris
ITTERBEEK (AVENUE D')	du # rue de l'Enthousiasme, rue P. Van Reyenant compris à la limite régionale
JANSON (RUE PAUL)	du # chaussée Romaine non compris au # avenue de la Bugrane non compris
JETTE (CHAUSSEE DE)	du # boulevard Léopold II non compris au # rue Montagne aux Angés non compris

JOURDAN (RUE)	du # rue Bosquet non compris au # rue De Joncker non compris
KARREVELD (AVENUE DU)	du # chaussée de Gand, rue de la Célidée non compris au # rue J. De La Hoese, rue des Campanules non compris
KERSBEEK (AVENUE)	du # square du Bia Bouquet, avenue du Bempt compris au # rue du Merlo, rue du Roetaert non compris
KORENBEEK (RUE DU)	du # avenue Joseph Lemaire non compris au # rue des Béguines compris
LALAIN (RUE JACQUES DE)	du # rue de Trèves non compris au # rue de Toulouse compris
LEEMANS (PLACE ALBERT)	
LEROY (PLACE EDMOND)	# rue des Béguines compris, # rue de Bruges compris, # boulevard Louis Mettwie compris
LIBERTE (AVENUE DE LA)	
MADRID (AVENUE DE)	du # chaussée Romaine compris au # avenue de l'Atomium non compris
MARBOTIN (RUE ADOLPHE)	du # Jules Destrée non compris au # rue de l'Agriculture compris
MARINIERS (RUE DES)	# rue du Cheval Noir compris (tronçon entre Cheval Noir et Hainaut non compris)
MEERT (RUE CHARLES)	du # rue Fernand Séverin compris au # chaussée de Helmet non compris
MEISE (AVENUE DE)	du # chaussée Romaine non compris au # avenue de la Croix Rouge, avenue des Pagodes, avenue Mutsaard non compris
MERCHTEM (CHAUSSEE DE)	du # de la rue Saint-Julien, rue Deschampheler non compris au # rue Piers compris
MERJAY (RUE FRANZ)	du # avenue Molière compris au # rue J. B. Meunier compris
MILCAMPS (AVENUE)	du # chaussée de Louvain non compris au # avenue Léon Mahillon, avenue de la Topaze, avenue de l'Emeraude compris
MOISSONS (RUE DES)	du # rue Braemt non compris au # rue R. Verboeckhaven compris
MONTOYER (RUE)	du # rue de Remorqueur non compris au # rue de Trèves non compris
MORETUS (RUE)	du # rue Plantin non compris au # boulevard Poincaré non compris
ONZE NOVEMBRE (AVENUE DU)	du # rue du Ruanda, avenue A. Galopin non compris au # rue du Vindictive compris
ORDRE (RUE DE L')	
OUEST (PLACE DE L')	
OURTHE (RUE DE L')	du # boulevard du Jubilé non compris au # boulevard Léopold II non compris
PADOUE (RUE DE)	du # parvis Saint-Antoine non compris au # rue des Moines non compris
PASTEUR (RUE)	du # rue Georges Moreau non compris vers la rue des Goujons (intérieur d'îlot)
PERCHE (RUE DE LA)	du # rue Sterckx compris au # rue du Fort compris
PONTHIER (RUE COMMANDANT)	du # rue du Général Henry non compris au # rue René Piret non compris
PORT (AVENUE DU)	du # rue Picard non compris au # rue Van Meyel non compris
POTAERDENBERG (RUE)	
QUATRE-VENTS (RUE DES)	du # chaussée de Ninove non compris au # rue de Lessines compris
RAILWAY (RUE DE)	# rond-point du Souverain non compris
RENKIN (RUE)	du # rue Gallait non compris au # rue Vondel non compris
ROMMELAERE (AVENUE)	du # avenue Stienon compris au # avenue de Thiriart, C. Hoornaert compris
SABLIERE (AVENUE DE LA)	du # rond-point du Souverain non compris au # rue Emile Idiers, rue E. Steeno non compris

SAINTE-NICOLAS (RUE)	du # rue de Heembeek non compris au # rue des Pêcheurs compris
SEVERIN (RUE FERNAND)	du # rue Van Droogenbroeck compris au # rue Charles Meert compris
SOURCE (CHEMIN DE LA)	
SOUVERAINE (RUE)	du # rue de l'Arbre Bénit compris au # rue de la Longue Haie non compris
STATION (RUE DE LA)	du # avenue de la deuxième armée britannique non compris au # place saint-denis non compris
TAILLIS (AVENUE DES)	du # drève des Weigelias compris au # chemin des Chablis non compris
TEDESCO (AVENUE)	du # place F. Govaert non compris au # rond-point du Souverain non compris
TEINTURERIE (RUE DE LA)	du # avenue Général Dumonceau compris au # avenue de la verrerie compris
TENDERIE (AVENUE DE LA)	du # avenue Coloniale non compris au # avenue de l'Arbalète compris
TERMONDE (RUE DE)	du # rue Pampoel, rue Openveld compris au # avenue Charles-Quint non compris
TERVUEREN (CHAUSSEE DE)	du # rue du Villageois, rue R. Coulbaut non compris au # avenue R. Hainaut non compris
TILLEUL (RUE DU)	du # rue de Picardie non compris au # chaussée de Helmet, rue Henri Van Hamme non compris
VAN HOEGAERDEN (RUE)	du # place Van Hoegarden non compris au # rue Schmitz non compris
VAN SOUST (RUE)	du # de la rue Potaerdenberg compris au # rue de Sévigné compris
VAN ZUYLEN (RUE HENRI)	du # rue de la Fauvette compris au # rue Colonel Chaltin non compris
VANDENPEEREBOOM (RUE ALPHONSE)	du # place de l'Ouest compris au # rue JB Decock compris et du # de la rue de Lessines compris au # rue Pierre Van Humbeek compris
VANDERAAY (AVENUE)	du # chaussée d'Alseberg non compris au # Diweg non compris
VEEWEYDE (QUAI DE)	du # rue des Grives non compris au # sentier de la Drève non compris
VERBIST (RUE)	du # rue Joseph Dekeyn non compris au # avenue Jottrand, avenue Georges Petre compris
VERDUN (RUE DE)	du # rue du Harenberg, rue du Château d'Asse non compris au # rue du Biplan compris
VERRIEST (RUE HUGO)	du # rue du Maquis non compris au # rue du Dix-Sept Avril, rue G. Van Laethem compris
VETERINAIRES (RUE DES)	du # rue Bara compris au # rue de France, rue des Deux Gares non compris
VEYDT (RUE)	du # rue de Florence non compris au # rue Blanche compris
VIADUC (RUE DU)	du # rue Sans Souci compris au # rue du Trône compris
WASHINGTON (RUE)	du # rue du Châtelain compris au # place Albert Leemans compris
WAUTERS (RUE JOSEPH)	du # place Terdelt non comprise au # rue Godefroid Guffens, rue de l'Agriculture compris
WAVRE (CHAUSSEE DE)	du # chaussée d'Ixelles non compris au # rue Godecharles, rue Vautier non compris
WEMMEL (CHAUSSEE DE)	du # rue du Saule compris au # rue de l'Eglise Saint-Pierre, drève de Rivieren compris
WILDER (RUE DU)	du # place de l'Eglise non compris au # rue de la Roseraie non compris

= carrefour

Les voiries ou portion de voiries non reprises dans la liste ci-dessus font partie de la zone générale.